

---

# Changement de prénom

La loi autorise, sous condition, le changement de nom patronymique ou de prénom de la famille. La procédure pour faire modifier son Etat-civil a évolué.

---

## **Demande de changement de nom ou de prénom de la famille**

Pour certaines situations, il n'est plus nécessaire de passer devant un juge des affaires familiales pour modifier son Etat-civil.

Aujourd'hui, il suffit de constituer un dossier avec en premier lieu une demande de changement de prénom selon votre situation :

- > mineur
- > enfant de plus de treize ans
- > majeur
- > majeur sous tutelle

Le dossier devra être étayé par des arguments justifiant la demande.

Une fois le dossier complété, veuillez prendre rendez-vous pour le déposer en mairie d'Uzès auprès du service Etat-Civil en appelant le 04 66 03 48 48.

### **Collège : diplôme national du brevet ou certificat de formation générale**

À la fin de la scolarité de votre enfant au collège, ses connaissances et ses compétences sont évaluées. La réussite à cette évaluation lui permet d'obtenir, selon les cas, le diplôme national du brevet (DNB) ou le certificat de formation générale (CFG).

## **Voir aussi...**

- > [PIX : plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques](#) (particuliers)

## **Références**

- > [Arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet](#)

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/changement-de-prenom?xml=F10005&cHash=2a089705510f218a82d7099fa8e8b754?>

- › [Note de service n°2017-172 du 22 décembre 2017 relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet](#)
- › [Code de l'éducation : articles D332-23 à D332-29](#)  
Certification de formation générale
- › [Arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux conditions de délivrance du certificat de formation générale](#)
- › [Calendrier 2024 de l'orientation et de l'affectation des élèves, des épreuves de brevet, bac, CAP, BEP et BT](#)
- › [Note de service n°2016-090 relative à la cérémonie républicaine de remise des diplômes](#)  
Cérémonie républicaine de remise des diplômes

## Questions - Réponses



- › [Comment obtenir la copie d'un diplôme ? \(particuliers\)](#)
- › [Peut-on contester la note obtenue à un examen ? \(particuliers\)](#)
- › [Quelles sont les règles à respecter pendant un examen ou concours public ? \(particuliers\)](#)
- › [Peut-on passer un examen de l'Éducation nationale en candidat libre ? \(particuliers\)](#)

## CONTACT



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE  
DIRE

### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex  
Deux entrées possibles :  
1, place du Duché  
1, place Albert 1er  
30700 Uzès  
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

### HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45  
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15  
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)